



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE sur les communes de SAUVIGNY-LE-BOIS et de MAGNY

LE PUBLIC EST AVERTI QU'EN EXECUTION :

* du code de l'environnement, * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-077 du 21 mars 2019,

une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de valorisation et de stockage de déchets non dangereux avec institution de servitudes d'utilité publique sur la commune de Sauvigny-le-Bois et l'exploitation d'une déchetterie professionnelle sur la commune de Magny, déposée par la Société SUEZ RV Centre Est, sera ouverte du mercredi 10 avril 2019 (9h00) au mercredi 15 mai 2019 (18h00) inclus, soit une durée de 36 jours consécutifs en mairies de Sauvigny-le-Bois et de Magny.

Les parcelles concernées par les servitudes d'utilité publique sont les suivantes :

- Section ZN : n° 4, 7 à 16, 40 et 57 ;
- Section ZO : n° 3, 13 à 16, 18, 19, 24, 26 à 29, 38, 43 à 45, 56, 59 à 62, soit un total de 672 561 m².

Les servitudes comprennent des interdictions de constructions d'habitations et d'établissements recevant du public, d'ouvrages incompatibles avec une activité de stockage de déchets, d'aménagements de terrains de loisirs, de camping, ou de stationnement d'habitats mobiles, ainsi que des modifications de l'état du sol et du sous-sol.

Est désigné M. Daniel COLLARD en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, le courrier d'information sur l'absence d'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 10 avril 2019 au 15 mai 2019 inclus, en mairies de Sauvigny-le-Bois et de Magny, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 10 avril 2019 au 15 mai 2019 à la mairie de Sauvigny-le-Bois aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Sauvigny-le-Bois, Magny, Athie, Avallon, Guillon-Terre-Plaine, Provency et Saint-André-en-Terre-Plaine sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1243>
- ou
- à l'adresse e-mail suivante : enquete-publique-1243@registre-dematerialise.fr

• soit par écrit :

- sur les registres « papier » déposés en mairies de Sauvigny-le-Bois et de Magny,
- ou
- courrier adressé à la mairie de Sauvigny-le-Bois (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Une réunion publique sera organisée le mardi 16 avril 2019 à 18 h 30, salle polyvalente de Sauvigny-le-Bois.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,

• à la mairie de Sauvigny-le-Bois les :

- mercredi 10 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 18 avril 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,
- samedi 11 mai 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
- mercredi 15 mai 2019 de 14 h 00 à 17 h 00,

• à la mairie de Magny, les :

- mardi 16 avril 2019 de 14 h à 17 h 00
- jeudi 25 avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de Sauvigny-le-Bois et de Magny, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Paul-David SERENI, responsable projets à la société SUEZ RV Centre Est – 18 rue Félix Mangini 69009 LYON – Tél. 06.31.57.62.21.